



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BASTIDE D'ENGRAS

Séance du jeudi 28 mars 2024

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre,  
le jeudi 28 à 20h30,

le Conseil Municipal de la commune de la Bastide d'Engras, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Pascal GISBERT, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2024

### **Conseillers municipaux présents :**

BAISERO Jean-Claude, CARON Jean-Pierre, CHABERT Jocelyne, DEPASSE Hélène, DUFAUD Nathalie, FOUQUET Valentin, GISBERT Pascal, GUZZO Catherine, MASSART Frédéric, MEIX Olivier et PARIS Laurent.

### **Conseillers municipaux absents excusés et pouvoirs**

-

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votes : 11

### **Ordre du jour :**

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2024.**

- **Décision relative au vote des taux d'imposition.**
  - **Décision relative au vote du compte administratif du budget 2023 de la commune.**
  - **Décision relative au vote du compte de gestion du budget 2023 de la commune.**
  - **Décision relative au vote du compte administratif du budget 2023 de l'eau et de l'assainissement.**
  - **Décision relative au vote du compte de gestion du budget 2023 de l'eau et de l'assainissement.**
  - **Décision relative au vote du compte administratif du budget 2023 du lotissement Combe Lazenet.**
  - **Décision relative au vote du compte de gestion du budget 2023 du lotissement Combe Lazenet.**
  - **Décision relative au vote du BP 2024 de la commune.**
  - **Décision relative au vote du BP 2024 de l'eau et de l'assainissement.**
  - **Décision relative au vote du BP 2024 du lotissement Combe Lazenet.**
  - **Décision relative à la proposition de signature d'une convention pour la dématérialisation des dossiers « taxe de séjours ».**
  - **Décision relative au transfert de la compétence « éclairage public » au SMEG Gard.**
  - **Décision relative à la proposition de devis de travaux de voirie.**
  - **Décision relative à l'ajout d'une possibilité de dépense pour la régie d'avances.**
  - **Décision relative à la participation pour les élèves du SIRPVT.**
- Complément du 21/03/2024 :**
- **Décision relative à la proposition de convention avec La Poste.**
  - **Décision relative à la demande de subvention pour la construction de toilettes publiques.**
- Questions diverses**

**CHABERT Jocelyne est désignée secrétaire de séance.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2024 corrigé est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Délibérations :**

1. Vote des taux d'imposition 2024

**A l'unanimité** les conseillers votent le maintien des taux d'imposition pour 2024 à savoir :

Taux de la taxe d'habitation (th) : 12 %  
Taux de la taxe foncière des propriétés bâties (tfb) : 43,15 %  
Taux de la taxe foncière des propriétés non bâties (tfnb) : 48,48 %

2. Présentation du compte administratif du budget communal 2023

Excédent de clôture 2023 (002) : 204 514.80 €

Hors de la présence de M. GISBERT Pascal, maire, et sous la présidence de FOUQUET Valentin, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

3. Approbation du compte de gestion du budget 2023 de la commune

Approbation à l'unanimité

4. Présentation du compte administratif du budget eau et assainissement 2023

Déficit d'investissement 2023 : - 7 259.77 €  
Excédent de clôture 2023 : + 74 992.02 €  
Restes à réaliser : - 9 504.00 €

Hors de la présence de M. GISBERT Pascal, maire, et sous la présidence de FOUQUET Valentin, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget eau et assainissement 2023.

5. Approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement 2023 :

Approbation à l'unanimité

6. Présentation du compte administratif du budget 2023 du lotissement Combe Lazenet

Excédent de fonctionnement 2023 : 00.00 €      Déficit d'investissement 2023 : -20 809.01 €  
Excédent de clôture 2023 : 00.00 €      Excédent de clôture 2023 : +9 201.00 €

Hors de la présence de M. GISBERT Pascal, maire, et sous la présidence de FOUQUET Valentin, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2023 du lotissement Combe Lazenet.

7. Approbation du compte de gestion du budget lotissement Combe Lazenet

Approbation à l'unanimité

8. Approbation du budget primitif de la commune exercice 2024

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	476 238.36 €	476 238.36 €
<b>Section d'investissement</b>	270 704.19 €	270 704.19 €
<b>TOTAL</b>	746 942.55 €	746 942.55 €

Le budget primitif de la commune est adopté à l'unanimité.

9. Approbation du budget primitif eau et assainissement exercice 2024

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	121 484.16 €	121 484.16 €
<b>Section d'investissement</b>	122 138.55 €	122 138.55 €
<b>TOTAL</b>	243 622.71 €	243 622.71 €

Le budget primitif de l'eau et de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

10. Approbation du budget primitif du quartier Combe Lazenet exercice 2024

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	746 202.67 €	746 202.67 €
<b>Section d'investissement</b>	736 197.67 €	736 197.67 €
<b>TOTAL</b>	1 482 400.34 €	1 482 400.34 €

Le budget primitif du quartier Combe Lazenet est adopté à l'unanimité.

11. Mise à disposition gracieuse de l'outil DECLALOC pour les locations de courte durée  
Cet outil permettra la dématérialisation des dossiers « taxes de séjour » pour les locations de courtes durées.  
Approbation à l'unanimité.
12. Décision relative au transfert de la compétence « éclairage public » au SMEG Gard  
Délibération reportée à un prochain conseil municipal.
13. Décision relative à la proposition de devis de travaux de voirie  
Délibération reportée à un prochain conseil municipal.
14. Décision relative à l'ajout d'une possibilité de dépense pour la régie d'avances  
Extension des dépenses possibles au numérique et aux végétaux.  
Approbation à l'unanimité.
15. Subvention pour projets sportifs proposés par les 4 écoles du regroupement scolaire et mise en œuvre par l'USEP de la Tave  
La participation s'élève à 20 € par élève. Le coût total est de  $20 \times 4 = 80$  €.  
Approbation à l'unanimité.
16. Renouvellement de la convention de l'agence postale communale  
La convention est renouvelée pour une durée de 6 ans.  
Approbation à l'unanimité.
17. Décision relative à la demande de subvention pour la construction de toilettes publiques  
Délibération reportée à un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

CHABERT Jocelyne  
secrétaire de séance



GISBERT Pascal  
Maire

